

République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers

Commune de la Ferté-Bernard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2025-11-01

Travaux de curage, de dépose d'une passerelle métallique et de démolition de trottoir
Attribution des marchés publics

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique en vigueur,
- VU la délibération du 25 Mai 2020 du Conseil municipal, prise sur le fondement de l'article 1-2122-22 du code général des collectivités territoriales, portant délégation d'attribution de l'organe délibérant et autorisant Monsieur le Maire à :
 - 4° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Considérant la consultation lancée le 25 septembre 2025 afin de retenir une entreprise chargée des travaux de curage, de dépose d'une passerelle métallique et de démolition de trottoir,
- Considérant qu'à l'issue de la consultation, deux offres ont été déposées.
- Considérant qu'après application des critères d'analyse figurant au règlement de la consultation, l'offre la mieux-disante est celle de la Société DORISON,

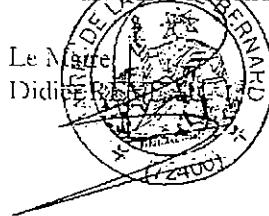
DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché relatif aux travaux de curage, de dépose d'une passerelle métallique et de démolition de trottoir à la Société DORISON (sise 542 route du Mans – 72400 CHERRE-AU pour un montant de 15 500 € HT (18 600 € TTC).

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mamers,
- Madame la Trésorière de la Ferté Bernard.

Fait à la Ferté-Bernard, le 04/11/2025



Affichée P

17 DEC. 2025